

## L'INFORMATISATION...

### ET L'INTERET DES REMONTEES DE VENTES SCANNEES

#### Pourquoi s'informatiser ? Dans quels objectifs ?

S'informatiser permet entre autres de :

Réduire la démarque, baisser ses charges d'exploitation, gagner du temps à la livraison, gagner du temps dans le traitement de ses invendus, faciliter la gestion de stock, augmenter son chiffre d'affaires, réduire ses pertes, éviter les oubliés ...

**L'informatisation vous permet aussi de bénéficier d'un taux de commission supplémentaire sur les ventes de publications.**

#### Comment s'informatiser ?

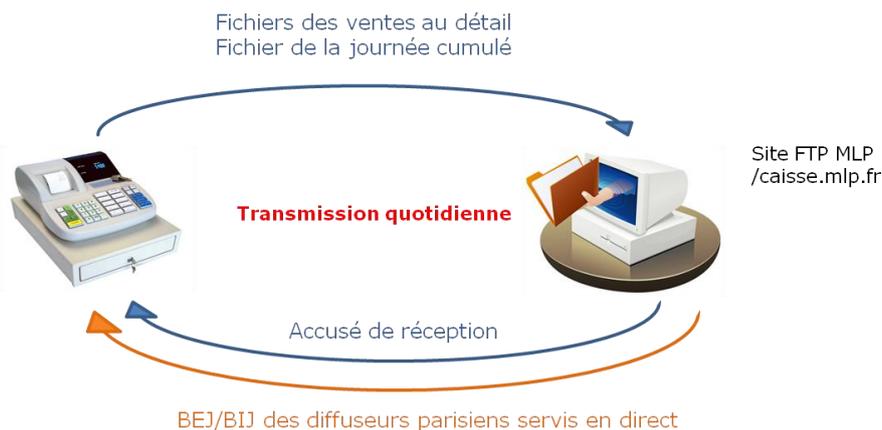
Avoir une version de logiciel homologuée\* par MLP et remonter quotidiennement les informations de vente avant 22h30.

➡ Liste disponible sur le site [www.mlp.fr/distributeurs/informatisation](http://www.mlp.fr/distributeurs/informatisation)

#### IMPORTANT :

Même si le logiciel est homologué, vous devez vous assurer dans un premier temps :

- Que votre prestataire a procédé aux paramétrages de votre installation (connexion à internet et codes d'accès MLP)
- Que les remontées de ventes soient bien effectuées auprès de MLP.



Les remontées de vente sont évaluées par MLP en fonction du respect du taux de scan et de la régularité de l'envoi des panels de ventes.

**Le taux de fiabilité doit être supérieur à 90% pour pouvoir bénéficier du complément de rémunération (et sous réserve du respect des autres critères, [www.mlp.fr](http://www.mlp.fr) rubrique distributeur, la rémunération des diffuseurs).**

## **Que veut dire un taux de fiabilité de 90% ?**

C'est le taux de scan X le taux de régularité :

### ➡ **Le taux de scan :**

- Nombre d'exemplaires scannés vendus / nombre d'exemplaires vendus déclarés par le dépôt.
- Ce taux est calculé sur toutes les publications distribuées par MLP.

### ➡ **Le taux de régularité :**

Par défaut, votre taux de régularité est égal à 100% si vous remontez systématiquement vos ventes dans les délais impartis. Des pénalités sont applicables en cas de retard ou d'absence de remontées selon les barèmes ci-après :

- ✓ - 1% par jour de retard (fichiers remontés après 22h30) et plafonné à 2% si plus d'une journée de retard au cours du même mois

### **Et / Ou**

- ✓ - 2% par journée manquante ou rejetée (en anomalie).
- NB : Les Dimanches et jours fériés ne rentrent pas en compte dans le calcul du taux de régularité.

## **Quand sont calculés les taux de fiabilité?**

Les taux sont calculés le 20 du mois suivant.

Par exemple, pour le calcul du mois de mars, le taux sera calculé le 20 avril.

## **Comment se renseigner sur ses remontées de ventes ?**

- Les remontées de ventes sont consultables en ligne depuis notre site [www.mlp.fr](http://www.mlp.fr), en vous connectant avec vos codes d'accès à l'espace diffuseur personnalisé,



Omega presse (rubrique « Mon évolution »).

Vous y trouverez jour par jour l'état de vos remontées ainsi que le détail de vos taux de fiabilité des mois précédents.

- **Pour signaler tout incident** dans vos remontées de ventes, vous pouvez appeler le numéro Azur du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou envoyer un mail à [fichiersclients@mlp.fr](mailto:fichiersclients@mlp.fr).

